

Compte-rendu du Conseil Municipal du 06 Février 2017

Présents : MC BAPTISTE, S. BONJEAN, C. CHEVALIER, A. DUBOIS, M.GOUEFFON, F.JOUANET, JM LAROCHE, G. LELAY, D. MOUSSET, M. MUSSIER, D.PAQUERIAUD, J.PERICHON, M.SIMON, B.TRONCIN, D.VIZIER

Secrétaire de séance : Michel MUSSIER

Ordre du jour :

↳ Demandes de subventions Maison des Associations :

Dans le cadre des travaux de rénovation de la Maison des Associations, des aides peuvent être sollicitées au titre de la DETR et au titre du fonds de soutien à l'investissement public local.

Il convient de déposer les dossiers de demande de subventions auprès de la Préfecture.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

↳ Accord définitif subvention Conseil Départemental rénovation Maison des Associations :

Le Conseil départemental a émis un accord de principe sur le dossier de demande de subvention concernant les travaux de rénovation de la MDA (pour un montant de subvention de 78 698,40 €). Il convient maintenant de solliciter l'accord définitif de la commission permanente avant le 1^{er} mars 2017.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

↳ APD Maison des Associations :

M. le Maire présente l'avant projet définitif établi par le Cabinet Mètre Carré. Il convient de le valider pour permettre de lancer la consultation.

Guy Lelay regrette que l'avant projet détaillé n'ait pas été présenté à la commission de travaux et s'étonne de l'augmentation du coût du projet. Jean Michel Laroche s'étonne du retard du dossier alors que 121 000€ avaient été budgétisés l'année dernière. Michel Simon leur répond que le projet a été retardé volontairement dans l'attente de nouvelles subventions ce qui évite aussi de faire deux tranches de travaux. Il précise aussi que cet APD correspond exactement à l'APS qui avait été examiné en commission générale et validé au dernier conseil municipal.

Guy Lelay ne souhaite pas prendre part au vote.

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 2

↳ Charte d'entretien des espaces publics - niveau 2 :

La commune s'est engagée en 2011 au niveau 1 de la charte d'entretien des espaces publics.

Afin de pouvoir accéder au niveau 2, il convient de signer une nouvelle charte.

Pour cela une délibération est nécessaire, le coût pour la commune sera de 500 € correspondant à l'accompagnement technique de la FREDON AUVERGNE (audit des pratiques phytosanitaires et d'entretien des espaces publics, rencontre technique à l'attention des agents et des élus, restitution orale organisée pour les élus, fourniture d'outils de communication ...)

Pour que la commune reste pionnière dans ce secteur, Arnaud Dubois souhaiterait qu'elle passe au plus vite au niveau 3 ce qui risque d'être un peu difficile à mettre en place au niveau du cimetière.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

↳ Compétence PLUI Communauté d'agglomération :

La Loi ALUR prévoit le transfert de la compétence PLU aux intercommunalités (PLUI).

Cependant ce transfert n'a pas lieu si au moins 25 % des communes membres de l'EPCI s'y opposent.

La commune de Bessay s'oppose donc au transfert de cette compétence à la communauté d'agglomération de Moulins.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

↳ Choix bureau d'études aménagement du bourg :

Avec l'appui technique de l'ATDA, une consultation a été publiée sur leur site.

4 bureaux d'études ont demandé un dossier. Après analyse des offres par l'ATDA, la proposition du bureau d'études « Réalités » est la plus intéressante. Le montant de la rémunération s'élève à 9 300 € HT. Il convient d'autoriser le Maire à signer le marché correspondant. Guy LELAY demande quel est le rôle de la commission des travaux-urbanisme-environnement, en effet la commission n'a jamais travaillé sur ce dossier alors qu'un cahier des charges a été remis pour la consultation des bureaux d'études. Cette situation est regrettable et de ce fait il précise qu'il ne prendra pas part au vote. Michel Simon lui répond que le cahier des charges a été établi avec l'ATDA. Une fois le bureau d'études choisi, la commission des travaux se réunira pour discuter du projet d'aménagement de voirie des rues de la Gare, du Chemin de Fer, Marcellin-Desboutins, de la Garde et Jules Ferry.

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 1

↳ Questions diverses :

Didier PAQUERIAUD fait le compte-rendu de la réunion de la ZAC, il faudra constituer le comité de pilotage, consulter les bailleurs sociaux, prévoir une réunion avec les propriétaires des terrains et définir les types de logements, les surfaces des terrains...

Marie Claude BAPTISTE remplacera Solange MABILON en tant que référent ambrisie. Elle a assisté à la réunion du comité inter associatif, à l'assemblée générale de la sarbacane et des archers.

Martine GOUEFFON annonce le repas des aînés du 05 mars. La remise des prix des maisons fleuries aura lieu le 24 mars à 18h au centre socio culturel. Ludovic DESFARGES passera une vidéo pour sensibiliser au désherbage sans pesticide. Elle fait le compte-rendu du conseil d'école de la maternelle, 52 élèves actuellement et 60 inscrits pour septembre 2017 dont 15 en très petite section. Certains parents auraient souhaité que les sanitaires collectifs soient modifiés et séparés par des parois. Les ATSEM ne sont pas favorables car ce sera difficile à adapter et à nettoyer. L'interphone à la porte de l'école sera installé pendant les vacances de février ainsi que le rideau demandé.

Guy LELAY demande si le chauffage fonctionne dans les vestiaires du foot. Une sonde défectueuse a été changée. Il souhaiterait que la commune fasse marcher l'assurance décennale de l'entreprise. Il signale également le mauvais état du parking SNCF côté route de Toulon qui appartient à la SNCF.

Bernard TRONCIN demande si le problème de fuite a été réglé dans les vestiaires du foot.

Arnaud DUBOIS annonce le début de la préparation du bulletin municipal, un courrier a été envoyé aux associations. Une démonstration de désherbeur thermique à l'initiative de Ludovic Desfarges a eu lieu au centre socio culturel en présence d'une vingtaine de communes du département. Il faudra voir au niveau du budget s'il faut racheter du matériel.

Céline CHEVALIER est satisfaite du travail des enfants du CMJ qui veulent réaliser un nouveau parcours BMX avec bosses. Ils souhaiteraient également donner un nom au stade.

Jérôme PERICHON annonce l'organisation de la fête de la musique par le Comité inter associatif et fait part de problèmes de fonctionnement du chauffe-eau de la salle polyvalente.

Jean Michel LAROCHE fait part de l'installation du nouveau conseil communautaire le 21 janvier. Il a été réélu à la vice-présidence de la commission finances. Les travaux d'assainissement le long de la RN7 devraient commencer en juin pour un coût de 320 000€.

Sylvain BONJEAN demande s'il serait possible de mettre un dos d'âne ou un radar pédagogique devant l'entrée du stade vers le point propre. Il faudra consulter le Conseil Départemental.

Florence JOUANET demande s'il serait possible de créer un service de transports de déchets pour la déchetterie pour aider les personnes âgées.

Michel MUSSIER a assisté à l'assemblée générale des donneurs de sang. Le programme de fossés 2016 se terminera cette semaine. Madame Catherine DAGOURET a fait une demande pour acheter un bout de terrain derrière sa maison au lotissement. Il faudra voir règlementairement ce qui est possible. Le plan communal de sauvegarde est en cours d'approbation à la préfecture.

Didier PAQUERIAUD fait le compte-rendu du premier mois d'ouverture de l'agence postale communale. En 16 jours, il y a eu 263 opérations, donc une moyenne de 16 par jour. Les administrés ont l'air très satisfaits de ce service.

Michel SIMON annonce une réunion à la salle polyvalente avec l'association des Maires et les sinistrés de la sécheresse le vendredi 10 février à 17h30. Deux habitants de la commune ayant de gros dégâts, il faudra réfléchir s'il convient de faire un recours au nom de la commune.

Elodie IDE a été embauchée pour remplacer Martine MUSSIER pendant son congé maladie.

Séance levée à 21h55